

## L'OUCC s'oppose au projet de loi 307 et à la tentative de Ford de museler les travailleurs et les étudiants

TORONTO (Ontario), le 21 juillet 2021 — La Coalition des universités et collèges de l'Ontario (OUCC), représentant plus de 435 000 professeurs, membres du personnel et étudiants du secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario, s'oppose fermement aux nouvelles règles de dépenses électorales provinciales que décrit et qu'applique le projet de loi 307, *Loi de 2021 visant à protéger les élections et à défendre la démocratie*. En utilisant la clause dérogatoire, le gouvernement a imposé le projet de loi 307 malgré une décision de justice déclarant la loi inconstitutionnelle en raison du préjudice que ce type de législation causerait.

Les prochaines élections provinciales sont prévues pour l'été 2022 et il s'agit ici d'un moment déterminant pour la politique ontarienne. Les Ontariens ont lutté et se sont sacrifiés pendant cette pandémie, les propriétaires de grandes entreprises sont devenus plus riches, et ce gouvernement a supervisé la disparition d'institutions et d'établissements publics vitaux de l'Ontario. Les prochaines élections provinciales seront déterminantes pour les acteurs du secteur de l'éducation postsecondaire. Nos communautés ont besoin d'une action et d'un investissement tangibles de la part du gouvernement provincial pour surmonter les graves défis auxquels fait face le système d'éducation postsecondaire chroniquement sous-financé de l'Ontario.

Les campagnes robustes menées par des organisations démocratiques indépendantes sont essentielles à notre système électoral. Elles sensibilisent le public à d'importantes questions de politique publique qui affectent directement leur vie et lui montrent comment il peut s'engager dans le processus électoral et faire la différence.

Bien trop souvent, l'information sur les questions relatives à l'enseignement postsecondaire est perdue au cours de grandes campagnes électorales axées sur le gain de votes, sans nécessairement aborder les défis auxquels fait face notre système public d'enseignement postsecondaire. L'imposition du projet de loi 307 ne remédie pas à ce problème. Au contraire, il entrave la capacité des associations étudiantes, des syndicats et d'autres organisations démocratiques indépendantes d'éduquer leurs membres et le public sur la nature des élections provinciales, sur la démocratie et sur l'importance de leur participation. Cette information est également d'une importance vitale pour les groupes sous-représentés, car elle leur permet de tirer parti des ressources mises en commun par leurs syndicats et associations pour lancer des conversations plus larges avant et pendant les élections.

Les étudiants et les jeunes de l'Ontario représentent un groupe démographique important d'électeurs et pourtant, ils constituent le groupe d'âge le moins susceptible de voter. Les associations étudiantes jouent un rôle important dans l'éducation de leurs membres (dont certains votent pour la première fois) et dans l'information du public sur des questions telles

que les frais de scolarité, la santé mentale, l'accès aux soins de santé pour les étudiants internationaux et les changements de financement dans le secteur.

Les restrictions énoncées dans le projet de loi 307 imposent des limites supplémentaires aux « organisations tierces » - minant la collaboration entre les étudiants et les travailleurs sur les campus et les coalitions communautaires.

Les groupes démocratiques d'étudiants, de travailleurs et communautaires organisent d'importantes activités électorales, notamment des débats entre tous les candidats sur les campus, des rencontres communautaires avec les candidats et des séances d'information sur les enjeux, ainsi que sur la façon de voter. La création de ces activités implique un travail de sensibilisation commun et un partage des dépenses. Ce type de collaboration est essentiel pour les organisations locales, composées de membres, qui organisent des activités électorales mettant en lumière les enjeux locaux – en particulier pour les groupes marginalisés en quête d'un contenu pertinent et accessible lié aux élections.

Les règles imposées par le projet de loi 307 pénalisent les organisations démocratiques indépendantes parce qu'elles travaillent en collaboration pour servir leur communauté. Cette loi inconstitutionnelle entravera la discussion d'importantes questions de politique publique, dont celles qui ont des répercussions sur l'éducation postsecondaire, et compromettra la promotion efficace et la participation équitable au processus électoral de l'Ontario, en particulier pour les étudiants. Pris ensemble, ces changements projettent une ombre sur l'avenir de la province.

## Signataires:

- Kayla Weiler, représentante à l'Exécutif national de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario (FCEE)
- Sue Wurtele, présidente de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario (OCUFA)
- Karen Littlewood, présidente Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
- Alex Silas, vice-président exécutif régional Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC)
- Naureen Rizvi, directrice de la région de l'Ontario Unifor
- Janice Folk-Dawson, vice-présidente directrice de la Fédération du travail de l'Ontario.

La Coalition des universités et collèges de l'Ontario (OUCC) représente plus de 435 000 professeurs, membres du personnel et étudiants de tous les établissements postsecondaires publics en Ontario. Elle est composée de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario, du Syndicat canadien de la fonction publique, de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario, du Syndicat des employés de

la fonction publique de l'Ontario, de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et du Syndicat des Métallos.

-30-

Pour une entrevue, ou pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec : Ben Lewis, responsable des communications Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario blewis@ocufa.on.ca | 416 306-6033